

RENOLIT ALKORPLUS 81068

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/L'ENTREPRISE

- 1.1 Identificateur de produit**
Désignation Commerciale: **RENOLIT ALKORPLUS**
Code du Produit: **RENOLIT ALKORPLUS 81068**
- 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
Utilisation(s) identifiée: Adhésifs, Industriel et Professionnel
- 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
Identification de la société: **RENOLIT Belgium NV**
Industriepark De Bruwaan 9
B-9700 Oudenaarde
Belgium
- Téléphone: +32 5533 9711
Fax: +32 5531 9650
Email (personne compétente): renolit.belgium@renolit.com
- 1.4 Numéro d'appel d'urgence**
Tél. d'urgence (24 h): +44 (0)1235 239 670 (24 heures, 7 jours)

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

- 2.1 Classification de la substance ou du mélange** Selon le numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC)
Flam. Liq. 2; H225
Skin Irrit. 2; H315
Skin Sens. 1; H317
Eye Irrit. 2; H319
Resp. Sens. 1; H334
STOT SE 3; H335
STOT SE 3; H336
Carc. 2; H351
STOT RE 2; H373
Aquatic Chronic 2; H411
EUH204
- Selon la Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE
F; R11
Canc. Cat. 3; R40
Xn; R48/20
Xi; R36/37/38
N; R51/53
R42/43
R67
- 2.2.1 Éléments d'étiquetage** Selon le numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC)
Pictogramme(s) de danger:



Mention(s) d'avertissement:

Danger

RENOLIT ALKORPLUS 81068

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

Mention(s) de danger:

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H336: Peut provoquer somnolence et des vertiges.
H351: Susceptible de provoquer le cancer.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Inhalation.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Mention(s) de mise en garde:

P210: Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. – Ne pas fumer..
P281: Utiliser l'équipement de protection individuel requis.
P301 + P310: EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
P303 + P361 + P353: EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.
P304 + P341: EN CAS D'INHALATION: s'il y a difficulté à respirer, transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut respirer confortablement.
P305 + P351 + P338: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

Informations Additionnelles sur les dangers:

EUH204: Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

2.2.2 Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger:



Symbole de Danger:

Facilement inflammable. Nocif. Dangereux pour l'environnement.

Phrases de Risque:

R11: Facilement inflammable.
R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R40: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

RENOLIT ALKORPLUS 81068

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

Conseils de Prudence:

Dispositions Spéciales:

2.3 Autres dangers

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

S23: Ne pas respirer les vapeurs.

S24/25: Éviter le contact avec la peau et les yeux.

S33: Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

S36/37: Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

S45: En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

S61: Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.

S62: En cas d'ingestion, ne pas faire vomir: consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

3.2 Mixtures

Classification CE No. 1272/2008

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Symbole(s) de risques et rapport(s) de risques
Ethylacetate	1-10	141-78-6	205-500-4	-	H225, H319, H336, EUH066
Methyl acetate	1-10	79-20-9	201-185-2	-	H225, H319, H336, EUH066
Cyclohexane	1-10	110-82-7	203-806-2	-	H225, H315, H304, H336, H400, R410
4,4'-methylenediphenyl diisocyanate	1-10	101-68-8	202-966-0	-	H351, H332, H373, H319, H335, H315, H334, H317
tris(nonylphenyl) phosphite	≤ 0.5	26523-78-4	247-759-6	-	H315, H317, H400, H410

Classification CE No. 67/548/EC

Composants dangereux	%W/W	N° CAS	N° CE	No. D'Enregistrement d'REACH	Phrases de Risque et Conseils de Prudence
Ethylacetate	1-10	141-78-6	205-500-4	-	R11, R36, R66, R67
Methyl acetate	1-10	79-20-9	201-185-2	-	R11, R36, R66, R67
Cyclohexane	1-10	110-82-7	203-806-2	-	R11, R38, R50/53, R65, R67
4,4'-methylenediphenyl diisocyanate	1-10	101-68-8	202-966-0	-	R20, R36/37/38, R40, R42/43, R48/20
tris(nonylphenyl) phosphite	≤ 0.5	26523-78-4	247-759-6	-	R38, R43, R50/53

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

4. PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

Inhalation:

Alerter immédiatement un médecin. Retirer le sujet de la zone exposée, le tenir au chaud et au repos.

Contact avec la Peau:

Enlever immédiatement les vêtements contaminés et inonder la peau atteinte avec beaucoup d'eau; laver ensuite avec de l'eau et du savon. Si les symptômes persistent alerter un médecin. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.

Contact avec les yeux:

Si la substance a pénétré dans les yeux, les laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Alerter un médecin.

Ingestion:

Ne pas faire vomir. Si la personne est consciente rincer la bouche à l'eau et faire boire 200-300ml d'eau. Alerter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau. Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

4.3 Indication des soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Avoir à disposition une bouteille d'eau propre pour le lavage oculaire. Si la respiration est laborieuse, de l'oxygène doit être administrée par du personnel qualifié.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'Extinction Appropriés:

Eau pulvérisée, mousse, poudre sèche ou CO₂.

Moyens d'extinction à Proscrire:

Aucun.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés.

Peut dégager des gaz toxiques dans un incendie. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Acide acétique, Oxydes d'azote et Cyanure d'hydrogène.

5.3 Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et des vêtements de protection appropriés en cas d'incendie. Refroidir les récipients exposés au feu en les aspergeant d'eau.

Point d'éclair (°C): -7

Auto-inflammabilité (°C): 260

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTEL

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éliminer les sources d'ignition. Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés. Assurer une ventilation adéquate. Utiliser des outils de sûreté ne

RENOLIT ALKORPLUS 81068

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. (Voir Rubrique: 8). Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Empêcher toute contamination du réseau des eaux usées, égouts ou cours d'eau. Alerter les autorités compétentes en cas de déversement ou de décharge incontrôlée dans le réseau des eaux usées.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Adsorber les déversements sur du sable, de la terre ou tout matériau adsorbant. Ramasser soigneusement en la balayant à l'aide d'outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles. Transférer dans un conteneur pour élimination. Laver la zone du déversement avec de l'eau savonneuse. Les adsorbants contaminés doivent être placés dans des fûts avec revêtement plastique, scellés et doivent être éliminés par des contractants autorisés pour l'élimination des déchets.

6.4 Référence à d'autres sections Autres conseils

Protection Individuelle: Voir Rubrique: 8.

Aucun.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Éliminer les sources d'ignition. Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés. Assurer une ventilation adéquate, y compris une extraction locale appropriée, afin d'être en conformité avec la limite d'exposition sur le lieu de travail. Utiliser des outils de sûreté ne provoquant pas d'étincelles et des équipements électriques antidéflagrants. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Porter un vêtement de protection et des gants appropriés. (Voir Rubrique: 8).

Ne pas manger, boire ou fumer sur le lieu de travail. Se laver les mains et la peau exposée après utilisation. Les vêtements contaminés doivent être nettoyés à fond.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver à l'écart de la chaleur et de toute source d'ignition. Protéger du rayonnement solaire direct. Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Récipients convenables: Acier inoxydable et Acier (réservoirs).

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Adhésif de contact, Industriel et Professionnel

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de contrôle

EH40 - Limites d'exposition professionnelle au Royaume Uni

RENOLIT ALKORPLUS 81068

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

SUBSTANCE.	N° CAS	VME (8 heures, ppm)	VME (8 heures, mg/m ³)	VLE (ppm)	VLE (mg/m ³)	Remarque:
Ethyl acetate	141-78-6	200	-	400	-	(EH40)
Methyl acetate	79-20-9	200	616	250	770	(EH40)
Isocyanates, (-NCO)	-	-	0.02	-	0.07	Sen
Cyclohexane	110-82-7	100	350	300	1050	(EH40)
		200	700	-	-	2006/15/EC

Sen. : Peut provoquer une sensibilisation respiratoire

Ethyl acetate:

France: 400 ppm, 1400 mg/m³ (VME)

Espagne : 400 ppm, 1.460 mg/m³ (VLA-ED)

Etats (Unis): TWA = 400 ppm

Methyl acetate:

France: 200 ppm, 610 mg/m³ (VME) ; 250 ppm, 760 mg/m³ (VLCT, ou VLE)

Espagne : 200 ppm, 616 mg/m³ (VLA-ED) ; 250 ppm, 770 mg/m³ (VLA-EC)

Etats (Unis): TWA = 200 ppm, STEL = 400 ppm

4,4'-methylenediphenyl diisocyanate:

France: 0.01 ppm, 0.1 mg/m³ (VME) ; 0.02 ppm, 0.2 mg/m³ (VLCT, ou VLE) – AR

Espagne : 0.005 ppm, 0.052 mg/m³ (VLA-ED) – Sen

Allemagne: 10 µg/g (BGW)

Etats (Unis): TWA = 0.005 ppm

Cyclohexane:

France: 200 ppm, 700 mg/m³ (VME) ; 375 ppm, 1300 mg/m³ (VLCT, ou VLE)

Espagne : 200 ppm, 700 mg/m³ (VLA-ED) – VLI

Allemagne: 170 mg/g (BGW)

Etats (Unis): TWA = 100 ppm

8.2 L'exposition commande

8.2.1 Contrôles d'ingénierie appropriés

Assurer une ventilation adéquate, y compris une extraction locale appropriée, afin d'être en conformité avec la limite d'exposition sur le lieu de travail.

8.2.2 Protection Individuelle

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection assurant une protection complète des yeux. (EN 166)



Protection de la peau

Gants de protection. (EN 374)



Protection respiratoire

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. (BS EN 14387:2004+A1)



Other:

Tablier ou autre vêtement de protection léger, bottes et gants en plastique ou en caoutchouc.

RENOLIT ALKORPLUS 81068

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

8.2.3 Contrôles de L'exposition de L'environnement Éviter le rejet dans l'environnement.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect:	Liquide.
Couleur:	Jaune pâle.
Odeur:	Caractéristique.
Point/Intervalle d'ébullition (°C):	57
Point d'éclair (°C):	-7
Auto-inflammabilité (°C):	260
Densité de Vapeur (Air=1):	>1
Densité:	1
Solubilité (Eau):	Non miscible.
Viscosité dynamique:	6,000 mPas

9.2 Autres informations

Contenu 16% Solvants organiques; 77.6 Solide

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

10.1 Réactivité	Pas d'informations disponibles.
10.2 Stabilité chimique	Stable dans les conditions normales. Peut former des peroxydes explosifs.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	Pas d'informations disponibles.
10.4 Conditions à éviter	Tenir éloigné de sources de chaleur ou d'ignition et de la lumière directe.
10.5 Matières incompatibles	Matière comburante (agent oxydant). Acides. Alcools. Alcalis. Métal alcalin.
10.6 Produit(s) de Décomposition Dangereux	Peut dégager des gaz toxiques dans un incendie. Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone, Acide acétique, Oxydes d'azote et Cyanure d'hydrogène.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë:

Ingestion:	LD ₅₀ (orale/rat): >5000 mg/kg (Ethyl acetate) LD ₅₀ (orale/rat): >5000 mg/kg (Methyl acetate) LD ₅₀ (orale/rat): >2000 mg/kg (cyclohexane)
Inhalation:	LD ₅₀ (inhalatoire/rat): 26.7 mg/l/ 4h (Ethyl acetate) LD ₅₀ (inhalatoire/rat): 32,000 ppm/ 4h (Methyl acetate)
Contact avec la Peau:	LD ₅₀ (cutanée/lapin):>18,000 mg/kg (Ethyl acetate) LD ₅₀ (cutanée/lapin):>2000 mg/kg (Methyl acetate) LD ₅₀ (cutanée/lapin):>18000 mg/kg (cyclohexane)
Contact avec les yeux:	Pas d'informations disponibles.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Irritant pour les yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.

Mutagénicité:

Pas d'informations disponibles.

Cancérogénicité:

Susceptible de provoquer le cancer.

RENOLIT ALKORPLUS 81068

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

Toxicité pour la reproduction:	Pas d'informations disponibles.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:	Peut irriter les voies respiratoires. L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée:	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Inhalation
Danger par aspiration:	Pas d'informations disponibles.
Autres informations:	Pas d'informations disponibles.

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

12.1 Toxicité	LC ₅₀ (Pimephales promelas):4,53 mg/l -96h (cyclohexane) CE50 (Daphnia magna):3.78 mg/l/48h (cyclohexane) Facteur Coefficient de Bioconcentration (FCB):89 (cyclohexane) WGK: 2 (WGK: 2 - cyclohexane) ThOD: 3.42 gO ₂ /g (cyclohexane)
12.2 Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations disponibles.
12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'informations disponibles.
12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB	Pas d'informations disponibles.
12.6 Autres effets nocifs	Pas d'informations disponibles.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

13.1 Méthodes de traitement des déchets	Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Eliminer ce produit comme déchet dangereux. L'élimination doit être effectuée en accord avec la législation locale, régionale ou nationale.
--	---

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 numéro ONU,	1133
14.2 Dénomination de La Matière	Adhésifs.
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	3
14.4 D'Emballage	II
14.5 Dangers pour l'environnement	Non classé comme Polluant Marin.
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	Facilement inflammable. Les vapeurs peuvent créer une atmosphère explosive. La vapeur est plus lourde que l'air, prendre garde aux points bas et endroits confinés.
14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC	Non applicable.

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement	Cette fiche de données de sécurité a été préparée conformément au règlement CE N°1907/2006., Numéro 1272/2008 (CLP) du règlement (la EC), Directive 67/548/CEE & Directive 1999/45/CE.
15.1 Évaluation de la sécurité chimique	-

RENOLIT ALKORPLUS 81068

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des mentions de danger et phrases de risque listées en Section 3 pour les substances pures.

Symbole de Danger:

H225: Liquide et vapeurs très inflammables.
H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315: Provoque une irritation cutanée.
H317: Peut provoquer une allergie cutanée.
H319: Provoque une sévère irritation des yeux.
H332: Nocif par inhalation.
H334: Peut provoquer des symptômes allergiques ou d'asthme ou des difficultés respiratoires par inhalation.
H335: Peut irriter les voies respiratoires.
H336: Peut provoquer somnolence et des vertiges.
H351: Susceptible de provoquer le cancer.
H373: Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée: Inhalation.
H400: Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411: Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
EUH204: Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

Phrases de Risque:

R11: Facilement inflammable.
R20: Nocif par inhalation.
R36: Irritant pour les yeux.
R38: Irritant pour la peau.
R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R40: Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R43: Peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau.
R48/20: Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
R50/53: Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R51/53: Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion.
R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

RENOLIT ALKORPLUS 81068

FICHE DE DONNEES DE SECURITE

SELON LE NUMÉRO 91/155/EEC, 2006/1907/EC & 2006/121/EC DU
RÈGLEMENT (LA EC)

Les sections suivantes contiennent des informations nouvelles ou remises à jour: 1-16.

Abréviations:

CAS = Chemical Abstracts Service;

CNS = Central Nervous System;

EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances;

EC50 = Effective Concentration 50%;

IARC = International Agency for Research on Cancer;

IC50 = Inhibitory Concentration 50%;

LC50 = Lethal Concentration 50%;

LD50 = Lethal Dose 50%;

LTEL = Limite d'exposition prolongée;

STEL = Limite d'exposition (15 min);

TWA = Time Weighted Average;

EH40 = UK Limites d'exposition sur le lieu de travail

VLA-ED = Exposure limit value- Daily exposure (Valor Límite Ambiental-Exposición Diaria)

VLB = Biological Limit Values (Valores Límite Biológicos)

VLI= Indicative limit values

BGW= The biological limit

ThOD= theoretical oxygen demand

References:

IUCLID Chemical Data Sheets, IUCLID Export Files, OECD-IUCLID Export Files, EUSES Export Files,